



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 8 Février 2021

La Poste - NAO

UN MERCI QUI NE LUI COÛTE PAS CHER !

En date du 15 décembre 2020, la plénière de lancement des Négociations Annuelles Obligatoires a eu lieu. S'en est suivi une bilatérale et la plénière du 26 janvier avec l'ensemble des organisations syndicales afin de négocier sur des propositions relatives à la revalorisation de la rémunération des postières et postiers.

Dès la première rencontre avec la direction de La Poste, la CGT a exprimé, dans une déclaration préalable, tous les points à négocier et remontés des services

(voir au verso)

La Poste préfère rester sourde à nos revendications légitimes et mettre en avant les conséquences financières liées à la crise sanitaire et se valoriser des efforts réalisés envers ses personnels.

A savoir les primes de mars et août ainsi que le maintien des salaires dans la période.



ÉCONOMIES

**La Poste refuse
de nous communiquer
les économies réalisées en 2020 !**

Économies sur les frais fixes, suppression des CDD et intérimaires, renvois des apprentis diplômés Poste, polyvalence des postiers. Économie de salaires, compensée pour les agents éloignés du service, par le système social grâce aux cotisations salariales (chômage partiel, AM...) et des aides de l'État. Primes dérisoires, non équitables, non versées aux collègues en travail à domicile par exemple comparées à l'effort des postières et postiers. Pourtant le Chiffre d'affaire a augmenté de 7 milliards d'euros depuis 2015 et l'activité colis explose !

Tout au long de ces instances, la CGT s'est investie pour de réelles négociations, orientées sur les besoins concrets des postières et postiers en prenant en compte le coût de la vie et les situations précaires, une reconnaissance des qualifications, l'évolution des métiers, des compétences acquises, l'investissement au quotidien, une reconnaissance effective par une revalorisation des salaires.

Propositions portées par la CGT

- ★ La Revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires et mise en place immédiate de l'accord signé en 2018 avec effet rétroactif.

REVENDEICATIONS: RESTONS ZEN!!...



- ★ La Revalorisation des salaires sur la base d'un salaire minimum garantie de 1 800 € brut mensuel avec repyramidage de l'ensemble des grilles.
- ★ Une progression tous les 2 ans à l'ancienneté.
- ★ Égalité salariale : travail égal = salaire égal.
- ★ Le 13ème mois pour tous.
- ★ Egalité Femmes/Hommes.
- ★ Prise en compte de l'évolution des métiers avec le franchissement minimal d'un niveau de qualification.
- ★ Transfert des primes fixes dans le salaire.
- ★ Le droit à la promotion pour tous et de manière transparente.
- ★ Prise en charge totale des frais de transport (y compris véhicule personnel), le temps de trajet intégré dans le temps de travail et revalorisation de l'indemnité.
- ★ Prise en compte des spécificités de nos collègues DOM avec revalorisation de la prime ultra-marine.

- ★ Formation professionnelle et continue à hauteur de 10% du temps de travail rémunérée et durant le temps d'activité professionnelle, pour tous, avec bénéfice d'une promotion à l'issue de la formation.
- ★ Augmentation de l'heure de nuit de 3€.
- ★ Compenser les doublures incessantes que font les agents au regard du turn over des remplaçants (rouleur, intérim, CDD), par le biais d'une prime au tutorat (fonctionnaire ou CDI).
- ★ Une reconnaissance de la pénibilité.
- ★ Revalorisation du complément familial, supplément familial et allocation enfants handicapés.
- ★ Aides pécuniaires familles monoparentales avec une réelle visibilité quant à l'usage du budget alloué.
- ★ Instauration d'un taux repas pour chaque jour travaillé.
- ★ Continuité de prise en charge patronale de la mutuelle pour les personnels à la retraite

PARTAGEONS LES RICHESSES!!



- ★ Demande de transparence du budget COGAS avec le maintien des personnels dédiés aux COS et associations.
- ★ Cotisation retraite à 100% pour les TPAS

LES PROPOSITIONS INDÉCENTES DE LA POSTE

Inflation :

La Poste fait toujours référence à l'inflation et à « l'indice INSEE », sachant qu'elle ne prend pas le même indice pour chaque filiale.

Pour La Poste « maison mère » (où il y a le plus de salariés), elle prend toujours le plus bas.

Salaires :

Classes I et II :

+0,20 % au 1er avril soit **2,70 euros brut** par mois pour un nouvel embauché

+0,80 % au 1er avril pour les 1ers niveaux de grilles (**CLASSE I SEULEMENT**)

Classe III:

+0,20 % au 1er avril

+0,50 % au 1er avril pour les 1ers salaires (III.1 : SBA < 23 000 / III.2 : SBA < 25 000 / III.3 : SBA < 27 000)

Groupe A

+0,20 % au 1er avril sous forme de mesure individuelle

+ 0,50 % au 1er avril pour quelques mesures spécifiques et individuelles

Complément de rémunération :

+0,20 % pour tous au 1er juillet

Prime ultra-marine :

+0,20 % au 1er juillet

Mesure égalité salariale :

Une enveloppe globale de 300 000 euros au 1er avril

Aide pécuniaire famille monoparentale :

800 000 euros, **idem que l'an dernier.**

Pour info

Le BILAN des AIDES pécuniaires

pour 2019 *(issu d'un document de La Poste)*

83% des **demandeurs** sont des **salariés**

63% des **bénéficiaires** sont des **femmes**

52% des postiers ayant eu une aide **vivent seuls**

730 aides accordées aux familles monoparentales soit 27% du total des aides non remboursables.

Les aides sont destinées :

- **35%** liées à des **difficultés de la vie quotidienne** (logement, mobilité...)
- **23%** pour **pourvoir aux achats de première nécessité**
- **11%** en raison de **dettes sur les charges courantes**

! A noter que tous les postiers ne sont pas informés de l'existence de ces aides, tout laisse à penser que de nombreux agents sont dans une situation difficile et précaire.



CES QUELQUES CHIFFRES EFFRAYANTS DÉMONTRENT LE BESOIN URGENT DE LUTTER COLLECTIVEMENT POUR EXIGER UN SALAIRE À HAUTEUR DE NOS BESOINS.

J'AI PAS LE TEMPS

... pour les négos !

La Poste a décidé de mettre fin aux négociations lors de la plénière du 26 janvier 2021, affirmant d'une part qu'elle ne pourra pas aller au-delà de ce qu'elle propose *et* d'autre part qu'elle ne veut pas perdre son temps !



Propositions méprisantes, voire insultantes

envers les personnels de La Poste !

De plus, aucun détail sur l'utilisation du budget dédié aux mesures égalité salariale.

Aucune revalorisation des indemnités de transport et des tickets restaurant.

Pas d'avancée pour l'aide pécuniaire famille mono-parentale.

 A partir des chiffres de l'entreprise, 1/3 des agents en classe 3 ont un salaire en-dessous de 1800€ net/mois.

Et que dire des classes inférieures ??!

 Combien de retraités de La Poste quittent l'entreprise avec une rémunération en-dessous du seuil de pauvreté ?

 Et combien d'agents bénéficient de la prime d'activité CAF en raison de nos bas salaires ?

POUR L'AMÉLIORATION DE NOS RÉMUNÉRATIONS, C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT AGIR.

SIGNEZ LES PÉTITIONS PROPOSÉES PAR LES MILITANTS CGT SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

(Facultatif) Téléphones...->(perso).....->_pro.....

Grade/Classification Métier

Service/Bureau (nom et adresse)